



Mariage a l'étranger

Par **Lolojpr**, le **14/04/2021** à **03:26**

Bonjour,

Nous devons nous marier avec mon conjoint japonais l'année dernière. Nous avons tout les papiers. Est-il possible pour lui de se présenter à la célébration du mariage seul ? Je sais que l'article 146-1 du code civil dit : "Le mariage d'un Français, même à l'étranger requiert sa présence."

Donc voilà ma question, peut être bête, mais est-ce que je peux comparaître en visioconférence ?

Merci pour votre réponse